

# LE VAL-SAINT-PÈRE

BULLETIN MUNICIPAL - JANVIER 2021



Passage de la balayeuse sur la voirie



Classe de M<sup>me</sup> Petit



Filet de protection du bac à sable de l'école

# SOMMAIRE

|                                                               |         |
|---------------------------------------------------------------|---------|
| LE MOT DU MAIRE.....                                          | 3       |
| A L'ATTENTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS.....                     | 3       |
| CONSEIL MUNICIPAL.....                                        | 4 et 5  |
| RÉALISATIONS 2020.....                                        | 6       |
| PROJETS 2021.....                                             | 7       |
| BUDGET 2019.....                                              | 7       |
| CONVIVIALITÉ.....                                             | 8       |
| COVID 19.....                                                 | 9 et 10 |
| ÉVÈNEMENTS SUR LA COMMUNE.....                                | 11      |
| DIVERSES INFORMATIONS MAIRIE.....                             | 12 à 17 |
| L'ÉCOLE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY.....                         | 18 à 19 |
| CENTRE DE LOISIRS.....                                        | 20      |
| ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES.....                         | 21      |
| INFORMATIQUE SENIORS.....                                     | 21      |
| FOOTBALL CLUB LE VAL-SAINT-PÈRE.....                          | 22      |
| NAITRE ET SOURIRE.....                                        | 22      |
| VOLLEY-BALL DES GRÈVES.....                                   | 23      |
| TC VAL.....                                                   | 24      |
| L'AÉROCLUB DES GRÈVES DU MONT-SAINT-MICHEL.....               | 25      |
| SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE.....                              | 25      |
| ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS.....                      | 26      |
| CLUB DE L'AMITIÉ.....                                         | 26      |
| ASSOCIATION MUSIQUE JOUONS ENSEMBLE.....                      | 27      |
| NOUVELLES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES.....                     | 27      |
| COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE..... | 28      |
| RAMASSAGE DES SACS POUBELLES ET INCIVILITÉS.....              | 33      |
| RENCONTRES - VISITES MARDI 22 SEPTEMBRE 2020.....             | 34      |
| CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021.....                       | 34      |
| ÉTAT CIVIL 2020.....                                          | 35      |
| IL Y A 100 ANS.....                                           | 36      |

## MAIRIE DU VAL-SAINT-PÈRE

Tél. : 02 33 58 28 39 - Fax : 02 33 60 90 21  
e-mail : mairie-de-val-saint-pere@wanadoo.fr

### Horaires d'ouverture du secrétariat

|          |             |          |                  |
|----------|-------------|----------|------------------|
| Lundi    | 14 h à 19 h | Mardi    | 9 h à 12 h       |
| Mercredi | 14 h à 18 h | Vendredi | 8 h 30 à 12 h 30 |

*Attention en juillet et août la mairie est ouverte uniquement aux horaires ci-dessus les lundis, mercredis et vendredis*

**Population :** 2 028 habitants (INSEE 2016).

**Superficie de la commune :** 1 109 hectares  
+ 250 hectares de Domaine Public Maritime.

### PERMANENCE DU MAIRE

**M<sup>me</sup> Marie-Claire RIVIÈRE-DAILLEN COURT,**  
selon disponibilités sur rendez-vous

### PERMANENCES DES ADJOINTS

**LUNDI** de 18 h à 19 h : Mme AUBERT Jocelyne, 2<sup>e</sup> adjointe  
**MARDI** de 10 h à 11 h : M. Jean-Claude CHARUEL, 3<sup>e</sup> adjoint  
**MERCREDI** de 17 h à 18 h : Mme Edith SIMON, 4<sup>e</sup> adjointe  
**VENDREDI** de 11 h à 12 h 30 : M. Olivier NOCQUET, 1<sup>er</sup> adjoint

*Il est toujours préférable de téléphoner pour prendre rendez-vous  
ou pour s'assurer de la disponibilité de l' élu  
qui peut varier en fonction d'éventuelles réunions*



## LE MOT DU MAIRE



*Chers citoyens,*

*Comment aurait-on pu l'imaginer ? L'année 2020 est marquée par une crise inédite et sans précédent, lourde de conséquences sanitaires avant tout, mais aussi sociales et économiques. Les efforts collectifs et individuels ont contraint aux confinements imposés par le gouvernement. Les collectivités ont su démontrer des capacités d'adaptation exceptionnelles, le gouvernement a encouragé le travail à distance quand cela est possible, les réunions des assemblées délibérantes en visioconférence... Depuis presque un an, la crise sanitaire se traduit par beaucoup d'incertitudes, chômage partiel,... Il faut y ajouter une certaine privation de liberté. Il n'est pas facile d'étudier même en utilisant toutes les ressources qu'offre la technologie, en se voyant privé de vie sociale.*

*Les élections municipales ont eu lieu le 15 mars, une nouvelle équipe a été élue. Conséquence de la crise sanitaire, celle-ci n'a pu se mettre en place que fin mai. Les projets évoqués lors de la campagne tardent à démarrer pour cette même raison, la tenue des réunions est restreinte. Les premières actions se sont exercées dans la proximité envers nos administrés en repérant les situations les plus délicates. Certains élus ont veillé à ne laisser personne dans la difficulté en appelant régulièrement les plus fragiles pendant les périodes de confinement. Mais on sait que la Covid-19 aura un impact important sur les finances des collectivités locales.*

*A l'ombre de ce virus toujours présent, l'école Antoine de Saint-Exupéry s'est adaptée et restée ouverte lors du 1<sup>er</sup> confinement pour les enfants des soignants. En septembre, tous les élèves sont revenus en classe. La municipalité a renforcé le protocole sanitaire d'hygiène et de sécurité tant sur le site de l'école que celui de la restauration scolaire.*

*Entre deux confinements, le milieu associatif souffre. Les associations sont toutes plus ou moins touchées, qu'elles soient d'action sociale, culturelles, sportives... et pourtant elles sont essentielles au lien social. Outre les difficultés financières s'ajoute aussi la démobilisation des bénévoles par peur du covid.*

*Nos sociétés savent désormais que les grandes pandémies font partie des risques auxquels elles doivent faire face. La science est en voie de trouver un remède à ce virus. Cette crise marque la transition vers un monde nouveau par la généralisation des usages du numérique, de nouvelles pratiques, de nouvelles façons de consommer peut-être plus localement.*

*En pleine pandémie, en octobre dernier, c'est toute la France qui est endeuillée suite à cet inqualifiable assassinat de Samuel Paty, suivi de l'attentat de Nice. Une nouvelle fois c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité qui sont violemment mis en cause. Cela nous ne pouvons l'accepter car nous portons les valeurs de Liberté, d'Egalité et de Fraternité. Les libertés d'enseigner, de s'exprimer, de discuter et de s'interroger mutuellement construisent, mot après mot, notre langage commun, base de toute démocratie. Il ne fait aucun doute aujourd'hui qu'à travers leurs victimes, c'est la démocratie toute entière que ces fanatiques veulent décapiter. Soyons vigilants à renforcer les enjeux du « bien vivre ensemble » même à notre porte.*

*Même si le virus circule moins activement et que l'espoir d'un vaccin pourrait vaincre l'épidémie, la traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu en début d'année. Souhaitons que les efforts individuels et collectifs portent leurs fruits et qu'au plus vite nous puissions envisager l'avenir avec sérénité et énergie !*

*Bien que 2020 soit plutôt morose, toutefois, je vous souhaite de passer de belles fêtes de Noël en famille dans une ambiance raisonnable. Tout le nouveau conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2021. Nous vous adressons des vœux très sincères pour que la commune reste un lieu de vie, de proximité et de convivialité tout en s'adaptant aux exigences qui l'entourent.*

*Promesses de jours meilleurs en 2021 !*

*Le Maire,  
Marie-Claire Rivière-Daillencourt*

## À L'ATTENTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

La Municipalité vous souhaite la bienvenue et vous invite à communiquer votre changement de résidence à l'occasion de votre arrivée dans la commune ou votre changement d'adresse.

Il est important de faire connaître ce changement à la mairie.

Vous devez vous présenter munis d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. De la même façon il est recommandé de faire connaître un départ définitif de la commune.

Vous pouvez également consulter notre site internet  
[www.levalsaintpere.fr](http://www.levalsaintpere.fr)



# PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL



## CONSEIL MUNICIPAL

| CIV. | PRÉNOM       | NOM                   | N° | ADRESSE                   | FONCTION                         |
|------|--------------|-----------------------|----|---------------------------|----------------------------------|
| Mme  | Marie-Claire | RIVIERE-DAILLEN COURT | 2  | La Roche                  | MAIRE délégué communautaire      |
| M.   | Olivier      | NOCQUET               | 5  | Allée de Bellevue         | 1 <sup>er</sup> ADJOINT          |
| Mme  | Jocelyne     | AUBERT                | 64 | Boulevard du Luxembourg   | 2 <sup>e</sup> ADJOINT           |
| M.   | Jean-Claude  | CHARUEL               | 15 | Rue Le Berryais           | 3 <sup>e</sup> ADJOINT           |
| Mme  | Edith        | SIMON                 | 3  | Rue Charles Martel        | 4 <sup>e</sup> ADJOINT           |
| Mme  | Anne         | POUSSIELGUE           | 3  | L'Ermitage                | conseiller                       |
| M.   | Claude       | THEAULT               | 5  | La Basse Gnette           | conseiller                       |
| M.   | Benoît       | RABEL                 | 19 | Allée de la Chasse Vénard | conseiller délégué communautaire |
| M.   | Dominique    | BELGACEM              | 3  | Rue Saint Pierre          | conseiller                       |
| Mme  | Sylvie       | LEHOBEY               | 3  | Les Landelles             | conseiller                       |
| M.   | Emmanuel     | JOUBIN                | 6  | Allée de Bellevue         | conseiller                       |
| M.   | Christophe   | GACEM                 | 20 | La Grande Lumière         | conseiller                       |
| Mme  | Marie-Laure  | CORBEL                | 8  | Bouillé                   | conseiller                       |
| Mme  | Annabelle    | BEAUQUESNE            | 69 | Boulevard du Luxembourg   | conseiller                       |
| M.   | Nicolas      | SHELTON               | 4  | Le Moulinet               | conseiller                       |
| M.   | Ludovic      | BOUTIN                | 4  | Allée de la Chasse Vénard | conseiller                       |
| Mme  | Angélique    | LAGRAIS               | 13 | Résidence La Jarrière     | conseiller                       |
| Mme  | Sabrina      | FRESNAIS              | 3  | Le Grand Neufbourg        | conseiller                       |
| M.   | Yann         | LE ROUX               | 59 | Bouillé                   | conseiller                       |

## LES COMMISSIONS

| Commissions                                                                           | Vice-Président,<br>responsable de la commission     | Membres                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>FINANCES</b>                                                                       | Olivier NOCQUET<br><i>1<sup>er</sup> adjoint</i>    | Annabelle BEAUQUESNE<br>Christophe GACEM<br>Emmanuel JOUBIN<br>Angélique LAGRAIS<br>Sylvie LEHOBEY<br>Benoît RABEL                                                                                           |
| <b>VOIRIE, ENVIRONNEMENT<br/>&amp;<br/>PATRIMOINE</b>                                 | Jean-Claude CHARUEL<br><i>3<sup>e</sup> adjoint</i> | Jocelyne AUBERT<br>Dominique BELGACEM<br>Ludovic BOUTIN<br>Christophe GACEM<br>Emmanuel JOUBIN<br>Yann LE ROUX<br>Anne POUSSIELGUE<br>Claude THÉAULT<br>Edith SIMON                                          |
| <b>URBANISME, CIMETIÈRE<br/>&amp;<br/>PROJETS d'INVESTISSEMENT</b>                    | Olivier NOCQUET<br><i>1<sup>er</sup> adjoint</i>    | Jocelyne AUBERT<br>Annabelle BEAUQUESNE<br>Ludovic BOUTIN<br>Jean-Claude CHARUEL<br>Christophe GACEM<br>Sylvie LEHOBEY<br>Yann LE ROUX<br>Anne POUSSIELGUE<br>Nicolas SHELTON<br>Benoît RABEL<br>Edith SIMON |
| <b>ÉVÈNEMENTS, MANIFESTATIONS,<br/>ACTIVITÉS SPORTIVES &amp;<br/>SOCIOCULTURELLES</b> | Jocelyne AUBERT<br><i>2<sup>e</sup> adjoint</i>     | Dominique BELGACEM<br>Jean-Claude CHARUEL<br>Sabrina FRESNAIS<br>Yann LE ROUX<br>Edith SIMON                                                                                                                 |
| <b>AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE<br/>&amp;<br/>RESSOURCES HUMAINES</b>                   | Edith SIMON<br><i>4<sup>e</sup> adjoint</i>         | Jocelyne AUBERT<br>Jean-Claude CHARUEL<br>Marie-Laure CORBEL<br>Sabrina FRESNAIS<br>Nicolas SHELTON                                                                                                          |

## DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX :

Communauté d'agglomération  
Mont Saint-Michel – Normandie :  
 • Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT  
 • Benoît RABEL

Syndicat des Energies de la Manche (SDEM) :  
 • Olivier NOCQUET  
 • Sylvie LEHOBEY

Syndicat départemental de l'eau (SDEAU) :  
 • Jean-Claude CHARUEL (CLEP Avranches-Est)

Syndicat mixte Manche numérique :  
 • Christophe GACEM

Centre communal d'action sociale (CCAS) :  
 • Présidente : Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT  
 • Vice-présidente : Edith SIMON  
 • Membres du conseil municipal : Jocelyne AUBERT/  
 Dominique BELGACEM/Marie-Laure CORBEL/Nicolas  
 SHELTON  
 • Membres hors conseil municipal : Odile CARUHEL/  
 Madeleine GRIHARD/Rachel LERCHE/Jacqueline  
 MARQUER/Guy TRIGUEL

## RÉALISATIONS 2020

- Vente de la dernière parcelle communale : résidence des Chênes



- Achat de tricycles à l'école



- Réaménagement du bac à sable et pose d'un filet de protection



- Sécuriser les accès du chemin du chauchais par des barrières en bois



- Pose de plots rue des Mares pour sécuriser l'accès du chemin de la Brasserie



- Informatique mairie : passage Windows 10 et changement des disques durs

- Rénovation de l'éclairage halle des sports (led)
- Achat d'un lave-linge pour l'atelier municipal
- Achat de sièges ergonomiques pour les agents en classe maternelle
- Drainage supplémentaire au terrain de foot principal



- Modification de l'éclairage au terrain de foot des Fosses
- Achat de filets terrain de foot

## PROJETS 2021

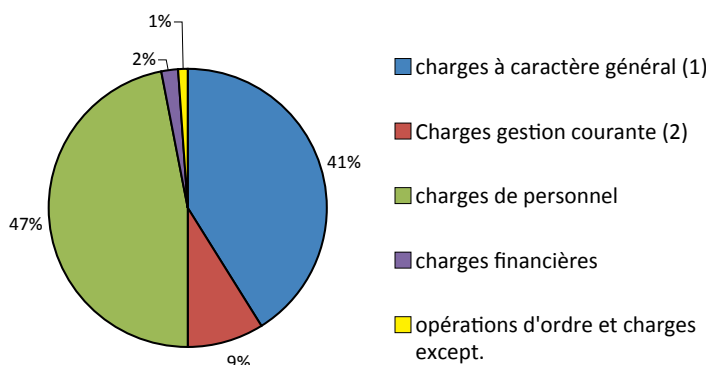
- Restauration du plancher du clocher de l'église
- Amélioration de l'acoustique de la salle socioculturelle
- Poursuite de l'étude pour un cimetière paysager
- Étude entrée bourg ouest

- Réfection des lotissements des Landes et de la résidence du Manoir
- Poursuite de l'étude de réfection du lotissement les Ajoncs

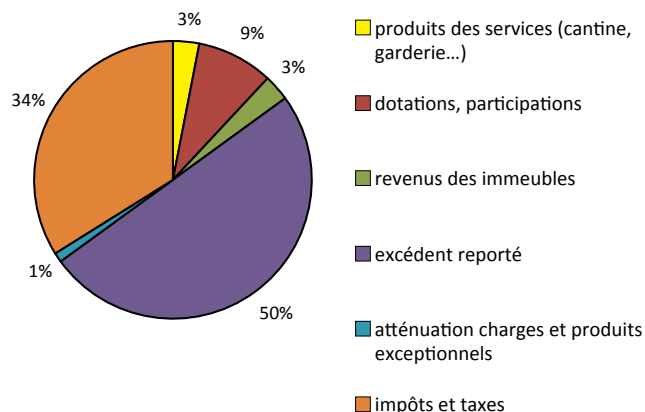
## BUDGET COMMUNAL 2019

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

dépenses : 960 182.32 €



recettes : 2 818 707.29 €



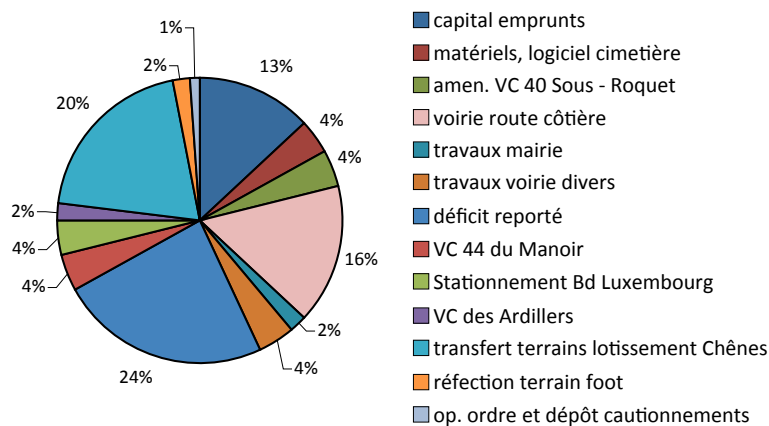
(1) fournitures, eau, électricité, gaz, entretien voirie, bâtiments, matériels....

(2) indemnités élus, subventions associations, participations écoles et organismes extérieurs....

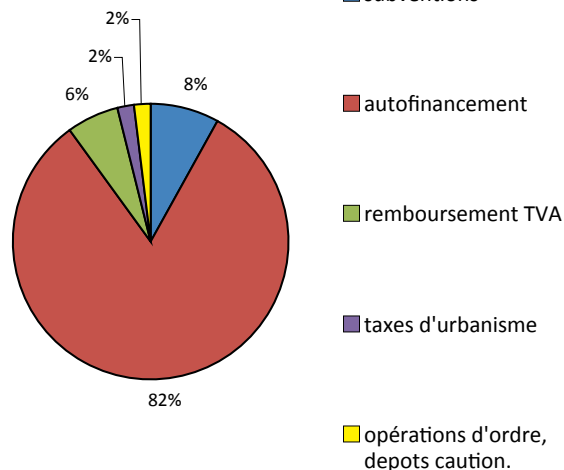
Excédent de clôture fin 2019 : 1 858 524.97 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

dépenses : 842 189.05 €



recettes : 451 771.16 €



Déficit de clôture fin 2019 : - 390 417.89 €



# CONVIVIALITÉ

## LES VŒUX DU MAIRE LE 10 JANVIER 2020

Au cours de cette cérémonie des décorations seront remises :

Médaille d'Honneur

Régionale, Départementale et Communale « Vermeil »  
à Monsieur Claude THEAULT, Conseiller Municipal,  
à Madame Patricia MARLIER, Attaché Territorial.

Médaille d'Honneur

Régionale Départementale et Communale « Argent »  
à Madame Nelly COTELLE,  
Adjoint d'Animation Principal,  
à Madame Nathalie LECERF,  
Adjoint Administratif Principal.



## LE REPAS POUR LES HABITANTS DE PLUS DE 70 ANS LE 26 JANVIER 2020



## L'ARBRE DE NOËL 13 DÉCEMBRE 2019 « Bal des enfants »



## PÉRIODE COVID-19

### DES ACTIONS MENÉES PAR DES VOLONTAIRES BÉNÉVOLES

- Assemblage de masques pour les professionnels en lien avec Latitude Manche, l'agence d'attractivité de la Manche. (15 couturières)

*Nadette Anquetil,  
Gisèle Aubrée, Jacqueline Blier,  
Odile Caruhel, Elisabeth Charuel,  
Brigitte Levallois, Edwige Lullée,  
Jocelyne Montier, Sylvie Poidevin,  
Anne Poussielgue, Edith Simon,  
Jocelyne Théault, Maryline Lenoir,  
Stéphanie Petit, Odile Carnet.*



- Distribution de masques à la population (Patricia Lefrançois, Michel Gaumet accompagnés d'élus)



- Aide à la garderie scolaire (Jocelyne Théault, Sophie Mao)
- Aide à la personne (Patrick Lebailly)
- Aide à la cantine (Brigitte Belgacem, Jocelyne Théault, Odile Caruhel et des élus)
- Renforcement à la cantine et à l'école (doublement des temps de ménage liés à la désinfection)



## COVID 19



- Mise en place de la reprise scolaire après le 1<sup>er</sup> confinement en concertation (élus, directeur de l'école Antoine de Saint-Exupéry, l'inspectrice et le personnel communal affecté à l'école)
- Réadaptation des plannings des personnels de l'école semaine après semaine
- Maintien des permanences téléphoniques assuré (1<sup>er</sup> confinement) par les secrétaires en alternance
- Mise en place de la signalisation routière sur la voie côtière par les agents affectés à la voirie (application du décret 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire).
- Merci à M. Roger Lecœur, doyen de la commune qui a offert son muguet au personnel hospitalier.



- Nos remerciements s'adressent à toutes ces personnes mais également à l'entraide entre voisinage dont nous n'aurions pas eu connaissance.

### **CETTE PÉRIODE NOUS A PERMIS D'ACQUÉRIR DE NOUVEAUX MOTS DE VOCABULAIRE**

**Coronavirus**

**Covid-19**

**Guerre des masques**

**Confinement/déconfinement**

**Gestes barrières**

**Distanciation sociale**

**Protocole sanitaire**

**Gel hydroalcoolique**

**Télétravail**

**Visioconférence**

**Présentiel**

**Test PCR**

**Illectronisme (difficultés avec  
les usages du numérique)**

**Antigéniques**

**PCR**

**Attestation de déplacement**

**Couvre feu -**

## ÉVÈNEMENTS SUR LA COMMUNE

### LES POUCE VERTS - JOURNÉE CHAMPÊTRE DU JARDIN DE LA VALLÉE

Dans le courant de l'été 2020, une nouvelle association a vu le jour à Le Val-Saint-Père, dénommée « Les pouces verts ». Il s'agit d'un petit clin d'œil au roman de Maurice Druon « Tistou, les pouces verts ». Elle a pour but de proposer des moments conviviaux, éco-responsables pour tisser du lien entre les habitants, les différentes générations et permettre un accès à la culture pour tous.

Un premier projet a été mené à bien cette année. Une équipe de bénévoles s'est constituée pour organiser une soirée ciné-débat le vendredi 25 septembre et une fête champêtre qui s'est déroulée le dimanche 27 septembre. 250 personnes ont participé à cette première édition, évidemment particulière en raison du contexte sanitaire.

Petits et grands ont pu croiser sur leur chemin différents exposants : producteurs et artisans locaux, l'association Vélocité, sans oublier les stands crêpes et buvette tenus par les bénévoles.

Lucie nous a embarqués dans ses contes, le duo d'animatrices nommé pour l'occasion « Ruta et Baga » a égayé cette journée tandis que les musiciens du groupe « Polyamide Trio » lui ont apporté une touche de jazz. Un atelier « Land Art » a pu être proposé aux créateurs en herbe. Les enfants comme les plus grands se sont pris au jeu de la chasse aux trésors pour découvrir les jardins.

Un grand merci aux bénévoles qui ont permis la réussite de cette journée et aux participants. Nul doute que d'autres projets verront le jour, d'autres idées germent dans les têtes. Les personnes intéressées par les activités de l'association peuvent nous contacter par e-mail : [lespoucesverts@mailo.com](mailto:lespoucesverts@mailo.com). Une assemblée générale, ouverte à tous, sera organisée en 2021.



### RENCONTRE USEP LE 30 SEPTEMBRE 2020

58 enfants, 5 accompagnateurs, représentant 3 écoles et un animateur USEP ont fait du VTT



## DIVERSES INFORMATIONS MAIRIE

### PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER

Pour toutes les informations nécessaires sur la Journée du Citoyen et faciliter les échanges avec le Centre du Service National de Caen, consultez le site [majdc.fr](http://majdc.fr)

Lors de votre recensement à la mairie, **nous vous invitons à communiquer une adresse mail.**

Cela permettra au Centre du Service National de vous contacter si la convocation n'est pas distribuée **mais également de vous alerter sur la possibilité de créer votre compte sur [majdc.fr](http://majdc.fr). Dans un délai de 2 à 4 mois après votre recensement.**



Secrétariat général  
pour l'administration

### Vous venez d'avoir 16 ans ceci vous concerne

La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs

 **Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.**

Seul le recensement permet la convocation à la JDC environ 1 an après.

**Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille**

ou en ligne pour certaines communes : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Et pour répondre à toutes vos questions sur la JDC, connectez-vous à [majdc.fr](http://majdc.fr), vous pourrez ainsi :

- ♦ Découvrir ce qu'est la JDC
- ♦ Télécharger votre convocation
- ♦ Changer la date de votre JDC
- ♦ Être guidé jusqu'au site de convocation
- ♦ Télécharger votre attestation à l'issue de la JDC en cas de perte du certificat remis

**Un délai de 2 à 4 mois après votre recensement est nécessaire pour créer votre compte.**

**Mais pour être automatiquement alerté de cette possibilité il vous suffit de laisser une adresse mail lors de votre venue en mairie.**

Pour tout renseignement contactez le Centre du service national de Caen :



09 70 84 51 51

Lundi au jeudi : 9h à 11h 45

Vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 15h30

Pas d'accueil public



[csn-caen.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-caen.jdc.fct@intradef.gouv.fr)



# DIVERSES INFORMATIONS MAIRIE



## FICHE TECHNIQUE

### LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN



#### RECONNAITRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

| La chenille processionnaire du pin                                                |                                                                                                        | Son nid                                                                            |                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>Tête noire, corps à dominante brun-noirâtre.</p> <p>Longueur : 3 à 4cm en fin de développement.</p> |  | <p>Cocon soyeux blanc, présent principalement dans les branches de pins.</p> |
| Crédit photo : « INRA UEFM ».                                                     |                                                                                                        | Crédit photo : FDGDON50                                                            |                                                                              |

La chenille processionnaire du pin est présente en Normandie (principalement au Sud de la région). Dans le département de la Manche, son aire de répartition confirmée sur l'hiver 2015/2016, s'étend sur la frange littorale de Beauvoir à Granville, ainsi que dans le Sud de l'Avranchin. Sa colonisation progresse vers le Nord et l'Est.

#### CONNAITRE SON CYCLE BIOLOGIQUE

| Janvier               | Février                                    | Mars | Avril                     | Mai | Juin | Juillet                    | Août | Sept.           | Oct.                                | Nov. | Déc. |
|-----------------------|--------------------------------------------|------|---------------------------|-----|------|----------------------------|------|-----------------|-------------------------------------|------|------|
| Nidification (cocons) | <b>Procession</b><br>(descente de l'arbre) |      | Enfouissement dans le sol |     |      | Vol, reproduction et ponte |      | Ecllosion oeufs | Nidification (cocons dans les pins) |      |      |
| Chenilles             |                                            |      | Chrysalide                |     |      | Papillons de nuit          |      | Larves          | Chenilles                           |      |      |

#### DES RISQUES POUR LA SANTE

Les **poils microscopiques** de ces chenilles présentent des propriétés urticantes et peuvent être à l'origine d'atteintes cutanées, oculaires, respiratoires ou allergiques chez les personnes exposées.

Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les insectes : les poils peuvent rester présents à proximité des nids et être urticants, même quand les chenilles ne sont plus présentes.

Le danger augmente au fur et à mesure du développement des chenilles, la période à risque la plus élevée étant la période des processions en début d'année.

#### PREVENIR LE RISQUE SUR LA SANTE

Les premières mesures de prévention consistent à **limiter l'exposition à ces poils microscopiques** :

- Eviter de rester sous ou près des arbres colonisés, ne pas toucher les chenilles ni les cocons.
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. Les munir de vêtements à longues manches, de pantalons.
- Eviter de faire sécher du linge sous les arbres contenant encore des nids.
- Ne pas utiliser du linge (serviette, vêtement) qui a été posé au sol, veiller au rangement du linge à l'abri des contaminations.
- Arroser soigneusement les zones concernées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact avec les enfants.
- Ne pas se frotter les yeux en cas d'exposition.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, **prendre une douche et changer de vêtements**. En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et / ou asthmatiques, **consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et en cas d'urgence appeler le 15**.

Vos animaux sont également sensibles aux poils urticants des chenilles et peuvent être gravement touchés. Eloignez-les des zones colonisées par ces chenilles.

Une lutte collective expérimentale est mise en place dans le département de la Manche sur l'hiver 2016/2017, par la FDGDON de la Manche, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

Plus de renseignements sur [www.fgdgon50.com](http://www.fgdgon50.com).

## DIVERSES INFORMATIONS MAIRIE



### LA LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN



L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) préconise 2 niveaux de gestion du risque, étant donné que l'éradication totale des chenilles processionnaires du pin n'est pas possible :

- **Une tolérance zéro sur les sites à forte fréquentation humaine** (cours d'école, parc fréquenté, allée touristique...) où l'éradication doit être visée par la combinaison des différentes techniques de lutte.
- **Une réduction des populations sur les autres sites**, où un faible niveau de populations de chenilles peut être accepté par les gestionnaires et les riverains, en associant des méthodes préventives et curatives, au cas par cas.

Différentes techniques sont couramment utilisées, voire combinées, pour lutter contre les chenilles processionnaires du pin en période hivernale.

|                                   | <b>La lutte biologique par les mésanges</b><br><br><i>Crédit photo : « INRA UEFM ».</i>                                                                                                                                          | <b>La pose d'écopièges</b><br><br><i>Crédit photo : « FDGDON50 ».</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>L'échenillage</b><br><br><i>Crédit photo : FDGDON50</i>                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Principe</b>                   | Lutte biologique par la prédation naturelle.                                                                                                                                                                                                                                                                      | Lutte simple, écologique, et permanente. Un collier guide les chenilles dans un sac.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Détruire les cocons de chenilles, par la coupe des branches.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Comment cela fonctionne ?</b>  | Installer des nichoirs à mésanges charbonnières pour fixer et développer une population de ces oiseaux sur les zones à risque.                                                                                                                                                                                    | L'écopiège est <b>un système de collecte des chenilles lors de la procession</b> , à fixer sur le tronc des pins contaminés : il évite que les chenilles descendent au sol, limitant les contacts et les risques sanitaires, et agit sur les populations de chenilles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>Couper les branches où sont installés les cocons</b> (où sont présentes les chenilles) et <b>procéder à leur destruction</b> par incinération, de façon sécurisée.                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Est-ce adapté ?</b>            | En tant qu'auxiliaire, la présence de mésanges est un réel intérêt pour la lutte, quel que soit l'endroit.                                                                                                                                                                                                        | A installer sur les troncs de pins en automne, avant la procession. A découper en fonction de la circonférence de l'arbre. A utiliser en complément de l'échenillage en cas de forte colonisation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | A privilégier sur les pins de faible hauteur. Il faut pouvoir accéder aux cocons, et ce en toute sécurité (port d'équipement de protection adaptés contre l'urtication).                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Comment dois-je procéder ?</b> | Acheter ou fabriquer soi-même des nichoirs. Nichoir de type « boîte aux lettres » avec un trou d'entrée de 32mm de diamètre. Installer les nichoirs à l'automne pour qu'ils puissent être utilisés au printemps suivant. Nettoyer les nichoirs chaque automne. Ne pas déranger les mésanges pendant la couvaison. | Identifier les besoins en comptabilisant le nombre d'arbres atteints. Mesurer la circonférence des troncs (à 2m de hauteur), et ajouter pour chaque arbre une longueur de 20cm environ (le collier doit être plus long pour faire la jonction). Il existe différents fournisseurs et certaines mairies mettent en place des commandes groupées.<br><b>A installer conformément aux recommandations</b> du fabricant. Eliminer les sacs contaminés de façon adaptée (par incinération ou la congélation à -25°C pendant une semaine pour tuer les chrysalides vivantes dans les sacs). | Pour les branches accessibles et ne présentant pas de risques : il est possible de procéder soi-même à la coupe des branches et à l'incinération des cocons.<br><b>Attention : Porter les équipements de protection individuelle adaptés.</b><br>Pour les branches non accessibles en toute sécurité, faire appel à une entreprise spécialisée et agréée pour le travail en hauteur. |

*Procédures, préconisations et vidéo de démonstration de pose d'écopièges, à retrouver sur [www.fdgdon50.com](http://www.fdgdon50.com).*

#### D'autres techniques de lutte existent, et sont complémentaires :

- **Le piège à phéromones** permet la capture des papillons mâles de chenilles processionnaires au printemps, réduisant ainsi la fécondation et impactant les populations de chenilles processionnaires du pin.
- **La lutte bioinsecticide par le *Bacillus thuringiensis***, un micro-organisme s'attaquant aux chenilles. Une pulvérisation localisée, par un personnel habilité, permet de lutter contre le développement de la chenille processionnaire du pin. Il est utilisé sur des secteurs à forte infestation, en lutte curative, à l'automne.

Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche

Octobre 2018

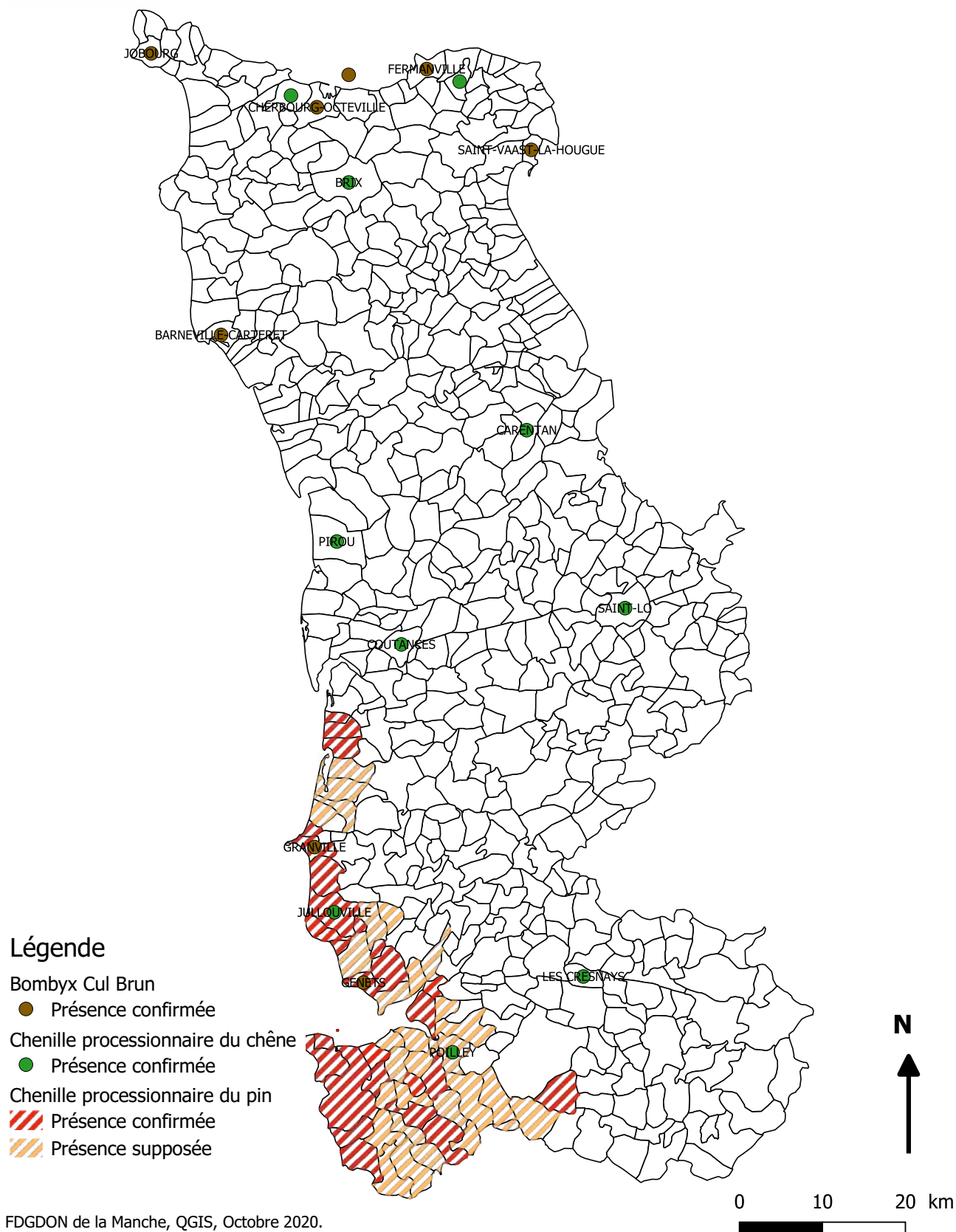
Z.A. Les Forges - 50180 SAINT-GILLES - Tél. : 02.33.05.89.89 - Fax : 02.33.06.97.27 - Mail : [fdgdon50@fdgdon50.fr](mailto:fdgdon50@fdgdon50.fr) - Site internet : [www.fdgdon50.com](http://www.fdgdon50.com)  
Fédération membre de FREDON FRANCE - Réseau des FREDON et FDGDON / Section départementale de l'Organisme à Vocation Sanitaire Régional pour le Végétal



## DIVERSES INFORMATIONS MAIRIE



La colonisation des chenilles urticantes dans le département de la Manche  
Etat des informations connues entre 2011 et 2020.



FDGDON de la Manche, QGIS, Octobre 2020.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)



Le CCAS a pour mission d'apporter son soutien technique et financier aux personnes en difficulté, en constituant des demandes d'aides diverses (financières, humaines...).

### Votre enfant participe à une sortie scolaire ?

Le CCAS peut sous certaines conditions vous attribuer une subvention. Le barème d'aide est fixé en fonction des revenus, du nombre d'enfants à charge et de la participation financière demandée par l'établissement scolaire. Vous pouvez passer en mairie aux heures d'ouverture au public, muni de votre dernier avis d'imposition.

**Aucune aide ne sera versée pour les activités dont le montant de la participation financière demandée aux familles ne dépasse pas 15 €.**

## DÉJECTION CANINE

Qu'on soit propriétaire de chien ou pas, trouver devant sa porte ou marcher dans une déjection canine ou autre est rarement apprécié... même lorsque ce bonheur est au bout de votre pied gauche. Par mesure d'hygiène, tout propriétaire de chien est tenu de procéder, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public.

## LE BALAYAGE DE LA VOIRIE



Les communes du Val-Saint-Père et de Marcey-les-Grèves procèdent à une mutualisation pour la location en mars et octobre de la balayeuse conduite par un agent de chaque commune.

Sur la commune du Val-Saint-Père, la balayeuse utilisée pendant trois jours, parcourt 28 km (voirie, parkings, lotissements communaux).

## LES FEUX D'ARTIFICE : RAPPEL



La période estivale est généralement plus propice à l'utilisation de feux d'artifice et notamment à

l'occasion des fêtes privées.

Pour organiser un feu d'artifice, une réglementation précise doit être respectée et des mesures de sécurité appliquées quel que soit le type de feu que vous souhaitez.

**La déclaration du tir doit être faite auprès de la mairie et en Préfecture** selon la catégorie, au moins 1 mois avant la date souhaitée, en précisant le lieu, la date et l'horaire de l'évènement, la catégorie du feu, le nom de la personne qui procédera au tir, l'autorisation du propriétaire s'il s'agit d'un feu sur terrain privé et les mesures de sécurité envisagées. Il est bon de se prémunir d'une attestation responsabilité civile. Un arrêté du maire vous sera alors délivré et les services de gendarmerie, de secours et le Cross Jobourg en seront informés. L'organisation d'un feu d'artifice n'est jamais à prendre à la légère. Pour la sécurité du public et des biens, il est essentiel de bien appliquer ces règles pour réduire le risque d'accident.

## ENTRETIEN DES COURS D'EAU

(Articles 2 & 10 de l'arrêté préfectoral permanent du 25.06.2007)

### Rappel

Article 2.- Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau pour le maintenir dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Article 10.- Si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier qui lui est faite à l'article 2, la commune, le groupement de communes, ou le syndicat compétent, après une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai déterminé, peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé.

## ENTRETIEN DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

### Rappel

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, les feux et les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les câbles aériens risquant de perturber les différents réseaux.

Suite au passage de la tempête Alex, des dégâts importants ont été constatés sur le territoire communal : branches cassées, arbres arrachés... rendant impossible la circulation sur certaines voies et entraînant des coupures d'électricité de longue durée. Merci d'entretenir et de tailler régulièrement vos haies en limite de propriété pour qu'elles n'empiètent ni sur le domaine public ni chez les voisins et de procéder à l'élagage de vos arbres afin d'éviter les désagréments de la dernière tempête. **En cas de blessures, d'accident, la responsabilité des riverains peut être engagée.**

Rappel (Code rural art. D161-24)

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

## FUEL

Un **groupement d'achat** de fuel domestique mis en place permet des appels d'offres auprès des prestataires de la région à un tarif préférentiel non négligeable. Nous sommes actuellement une petite douzaine et nous pensons que d'autres foyers du Val-Saint-Père pourraient en bénéficier.

**TROIS LIVRAISONS ANNUELLES :**  
mi-octobre, mi-janvier, mi-mars

Contact : Madame Soazic BOULLOT  
7, rue Charles Martel  
Le Val-Saint-Père  
Tél. : 02.33.58.07.16 ou 06.88.63.48.22

## DIVERSES INFORMATIONS MAIRIE

### L'ÉCOLE ET LES SERVICES PÉRISCOLAIRES – COÛTS DE FONCTIONNEMENT (DONNÉES 2019)

#### Le coût d'un élève à l'école

|                                                    |                     |
|----------------------------------------------------|---------------------|
| Fournitures scolaires                              | 5 067.37 €          |
| Pharmacie                                          | 284.19 €            |
| Fournitures diverses petit équipement              | 1 877.64 €          |
| Produits entretien                                 | 495.92 €            |
| Frais de personnel                                 | 70 013.19 €         |
| Eau – électricité – gaz                            | 12 316.26 €         |
| Entretien des matériels – location photocopieur    | 4 231.40 €          |
| Entretien des bâtiments – contrôles réglementaires | 3 589.97 €          |
| Téléphone – internet                               | 1 159.49 €          |
| Frais de transport                                 | 3 811.00 €          |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>102 846.43 €</b> |

**Soit un coût par élève  
de 655.07 €**

5 agents communaux interviennent à l'école pour l'accompagnement des plus petits en classes maternelles, le nettoyage quotidien des locaux scolaires ainsi que pour un « grand ménage » à chaque période de vacances scolaires.

### LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Sont inclus dans les chiffres ci-dessous l'ensemble des coûts de la période méridienne que ce soit la restauration proprement dite mais aussi les coûts de surveillance des élèves dans la cour avant et après le repas.

|                                                                    |                     |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>DEPENSES :</b>                                                  |                     |
| Alimentation                                                       | 28 890.07 €         |
| Fournitures diverses petit équipement, fournitures administratives | 1525.70 €           |
| Produits entretien                                                 | 3 598.22 €          |
| Frais de personnel                                                 | 82 590.27 €         |
| Eau – électricité                                                  | 12 845.95 €         |
| Entretien matériels – bâtiments – maintenances et contrôles        | 5 145.49 €          |
| Vêtements de travail                                               | 296.32 €            |
| Téléphone – internet                                               | 1 144.91 €          |
| Analyses réglementaires                                            | 522.08 €            |
| Collecte des déchets                                               | 739.20 €            |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>                                          | <b>137 298.21 €</b> |
| <b>TOTAL DES RECETTES DU SERVICE</b>                               | <b>67 070.70 €</b>  |
| <b>RESULTAT = Déficit</b>                                          | <b>-70 227.51 €</b> |

**En 2019, 18 337 repas  
ont été servis,  
soit une moyenne  
de 133 repas par jour.**

**Coût total par repas :  
7.49 €**

2 agents travaillent en continu à la restauration scolaire et sont accompagnés sur le temps du service par les 5 agents intervenant à l'école.

### LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE, Y COMPRIS L'ÉTUDE SURVEILLÉE

Les dépenses relatives à la garderie du matin et du soir s'élèvent pour 2019 à 31 331.08 € pour des recettes de 18 265.05 € ; soit un déficit pris en charge par le budget communal de 13 066.03 €.

3 agents communaux interviennent sur les temps de garderie ainsi que des enseignants ou des assistants de vie scolaire pour l'étude surveillée.

En moyenne, 24 enfants fréquentent la garderie du matin, 54 la garderie du soir (dont 15 vont à l'étude surveillée).

### L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI MATIN

Mis en place depuis la rentrée de septembre 2018, géré par la Commune jusqu'à la fin de 2019, ce service est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 une compétence communautaire.

2 agents sont systématiquement présents pour assurer ce service (avec possibilité d'un agent en renfort selon les effectifs inscrits).

Les dépenses liées à ce service s'élèvent pour 2019 à 14 172.98 € pour des recettes de 7 483.75 € (familles et prestations de la CAF) ; soit un déficit de 6 689.23 €.

En moyenne, 23 enfants ont fréquenté l'accueil chaque mercredi.

### 2020 ET LES INCIDENCES DE L'ÉPIDÉMIE DE LA COVID-19

Avec la période d'épidémie de la covid-19, les plannings des agents ont dû être adaptés de nombreuses fois avec un redéploiement des heures pour certains agents principalement sur l'école. Du fait du protocole sanitaire à mettre en place et de la désinfection, les temps de nettoyage journaliers ont été pratiquement doublés. La commune a dû faire intervenir plusieurs personnels extérieurs supplémentaires. Des élus sont également intervenus sur l'accompagnement des groupes sur le temps du midi à la cantine ainsi que l'animateur du Football Club qui a été mis à disposition de la commune sur une période. Tout cela aura bien entendu un impact financier dans les coûts de 2020.

# L'ÉCOLE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

## L'ÉCOLE DU VAL-SAINT-PÈRE AIME L'EUROPE !

Cette année, les classes de CP, CE1 et CE2 ont participé à un projet européen afin de travailler sur l'écriture de la date dans différentes langues.

Les élèves de ces trois classes ont ainsi pu échanger respectivement avec la Slovénie, l'Espagne et la Croatie.

Des vidéos, jeux interactifs et même des visioconférences ont permis de travailler ensemble.

Dans ce projet, d'autres pays participaient, eux aussi en partenariat France-Europe, permettant d'élargir encore la connaissance d'autres langues européennes.

Retrouvez l'espace public de ce projet :

<https://twinspace.etwinning.net/99779/home>



## L'ÉCOLE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

### LE PASSAGE DU PÈRE NOEL



## L'ÉCOLE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

### « NETTOYONS LA NATURE »

Cette opération créée en 1997 mobilise entre autres les jeunes scolarisés en école primaire et secondaire afin de les sensibiliser à notre environnement.

Mardi 29 septembre 2020 les enfants des classes de maternelle de l'école Antoine de Saint-Exupéry ont retroussé leurs manches pour un nettoyage aux alentours de la mairie, de l'abri randonneur et de l'école.



## CENTRE DE LOISIRS



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le centre de loisirs qui accueille entre 25 et 30 enfants chaque mercredi est de la compétence communautaire. Des ateliers sont proposés par Nelly et Christine qui assurent l'accueil du centre à l'école Antoine de Saint-Exupéry au Val-Saint-Père.

## A.P.E. : «LES P'TITS PRINCES DE SAINT-EXUPÉRY»

L'association des Parents d'élèves de l'école du Val-Saint-Père compte cette année 16 membres. Des parents dynamiques et motivés pour nos p'tits princes. Nous encourageons tous les parents volontaires à nous rejoindre.

Les enfants de l'école du Val-Saint-Père ont pu profiter au cours de l'année de projets pédagogiques initiés par l'équipe enseignante et financés en partie par l'association, comme :

- Cinéma,
- Théâtre,
- Sortie ferme ouverte,
- Activités escalade,
- Projet e.twinning, qui est une action européenne offrant la possibilité de mener des projets d'échanges à distance avec les élèves à l'aide des outils numériques,
- Et d'autres projets qui ont été annulés durant l'année scolaire 2019/2020.



Dans ce contexte sanitaire particulier, nous mettons tout en œuvre afin de récolter les fonds nécessaires pour que nos « p'tits princes » connaissent de nouveaux projets pédagogiques.

Ainsi, nous sollicitons tout au long de l'année, parents, enseignants, municipalité, habitants de la commune par le biais de nombreuses actions.

Pour l'épanouissement de nos enfants, nous comptons sur vous pour contribuer à la réussite de nos projets futurs : vente de galettes des rois, brioches, ... , et notre célèbre vide-grenier qui aura lieu le dimanche 30 mai 2021. Ce vide-grenier représente bien notre belle commune avec au programme de cette journée : joie, fête, animation, rassemblement.

## COURS INFORMATIQUES SENIORS & GYM MEMOIRE

L'association ACARPA (secteur d'action gérontologique du canton d'Avranches) avec l'aide du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) du Sud Manche et le soutien de la municipalité a mis en place un atelier « informatique seniors » comprenant 10 séances d'1h30 chacune, qui se tenaient dans la salle de la mairie.

Dès le 20 janvier 2020, vingt personnes ont pu participer à ces cours.

Un atelier « gym mémoire » devait également être mis en place dès le deuxième semestre 2020. Malheureusement, en raison de la période COVID19, cet atelier n'a pas pu avoir lieu. Sa programmation est reportée en 2021. Vingt-six personnes s'étaient inscrites.



# FOOTBALL CLUB LE VAL-SAINT-PÈRE

## LE FC VAL-SAINT-PÈRE SE REFAIT UNE JEUNESSE ...



Le terrain principal du club a été refait l'an passé ainsi que l'éclairage du terrain d'entraînement (avec le financement par la mairie). Nous avons également rafraîchi notre local avec l'aide de nos joueurs.

La mairie met à notre disposition deux terrains et une salle omnisports. Grâce à cela, ce club familial et convivial permet aux enfants, seniors et bénévoles de s'épanouir totalement au sein de celui-ci.

Du côté des résultats, les seniors du club ne font que progresser : L'équipe Première, après avoir vécu deux montées consécutives, se maintient en D1. Concernant l'équipe B, elle sort de son championnat de D4 en 1<sup>ère</sup> position et invaincue sur toute l'année, elle valide donc sa montée en D3. Félicitations à elle !

Nous sommes toujours à la recherche de petites graines de champions. Il est possible de rejoindre les différentes équipes jeunes du club.

Pour toute inscriptions, renseignez-vous auprès de :  
**Pierre AUBEL : 06 75 39 39 30 ou Michaël BELPRE : 06 86 58 92 33**

## ASSOCIATION NAITRE ET SOURIRE

« NAITRE ET SOURIRE » est une association qui a pour objectif le bien « naître » des femmes : bien-être physique à l'aide de cours de PILATES et bien-être émotionnel par de l'échange et de l'information (film, débat ,conférence). Les hommes n'étant pas exclus ( bien au contraire), ils seront accueillis avec joie car le bien-être naît aussi d'une meilleure connaissance des uns et des autres .

Les cours de PILATES qui ont lieu le mardi à 16h30 à la salle socioculturelle du Val-St-Père ont été momentanément interrompus mais nous espérons reprendre très vite avec le même enthousiasme .

Quant aux conférences elles débiteront, je l'espère, à partir du deuxième trimestre 2021.

Je suis ostéopathe de formation( école ATMAN 06) . C'est lors de plusieurs stages chez pierre Tricot à GRANVILLE que j'ai découvert cette belle région. Ensuite le soin apporté à de nombreuses femmes au cours de leur grossesse m'a conduit à compléter ma formation par un diplôme de « Doula » ou accompagnatrice en périnatalité.

Cette association est née d'un désir de partager mes connaissances dans le domaine tellement vaste et tellement riche qu'est le corps humain, afin de mieux vivre les différentes étapes de la vie en pleine forme et avec le sourire...

**Vous pouvez me contacter au 06 14 11 26 84 si vous souhaitez plus de détails sur l'association.**

# VOLLEY-BALL DES GRÈVES

Le Volley-Ball des Grèves propose une pratique du volley-ball pour tous, dès 6 ans, de la découverte à la pratique en compétition. Toutes les actions menées au cours de l'année visent au plaisir de jouer dans une ambiance conviviale. Nous avons la chance de pouvoir compter sur les adhérents mais aussi sur les parents des plus jeunes tout au long de l'année pour participer à la vie du club. Avec 70 à 80 adhérents d'une année sur l'autre, les effectifs du club sont stables et se répartissent entre les différentes sections : Jeunes, Loisir, Compét'lib et Compétition.

**La section « Jeunes »** accueille les enfants dès 6 ans pour s'initier au volley-ball. Cela comprend le travail de la coordination, la préhension du ballon, le jeu en équipe. Nous rencontrons les autres clubs de volley-ball de la Manche tout au long de l'année pour progresser (« passer des couleurs ») et faire des matchs.

**La section « Loisir »** est ouverte aux adultes débutants et confirmés, pour découvrir et avoir une pratique libre du volley-ball.

**La section « Compét'lib »** est ouverte aux joueurs et joueuses confirmés recherchant de la confrontation. Il s'agit d'un championnat en Ile-et-Vilaine d'équipes mixtes, sans les enjeux et contraintes liés à une pure compétition : convivialité garantie !

**La section « Compétition »** vise à entraîner des équipes pour jouer des championnats de la FFVB, à partir de la Départementale. La technique et le positionnement sur le terrain amènent à constituer des équipes avec des postes spécialisés.

**Nous organisons au cours de l'année plusieurs événements destinés à promouvoir le volley-ball dans le Sud-Manche :**

- opérations « Smashy » dans les écoles primaires,
- le « Tournoi de Noël »,
- le tournoi « Balle de match » en fin de saison,
- et des sorties à Rennes pour assister à des matches de volley-ball de haut niveau.

## LES CRÉNEAUX

- **Loisir** : salle Roger Lemoine à Avranches  
le lundi de 20h30 à 22h30
- **Compét'lib** : salle Roger Lemoine à Avranches  
le mercredi de 20h30 à 22h30
- **Jeunes** : salle des sports du Val-Saint-Père  
le vendredi
  - 6 à 11 ans : de 17h30 à 19h00
  - 12 à 15 ans : 18h30 à 20h00
- **+ de 16 ans et Compétition** :  
salle des sports du Val-Saint-Père  
le vendredi de 20h30 à 22h30

La situation sanitaire reste délicate et nous nous adaptons au mieux pour garantir la sécurité mais aussi le plaisir de tous. Nous poursuivons donc nos actions !

Nous renouvelons une opération « Smashy » à l'école primaire Antoine de Saint-Exupéry et souhaitons susciter autant d'enthousiasme que l'année dernière !

Nos jeunes volleyeurs M9, M11, M13 et M15 constituent un groupe très intéressé qui progresse tous les ans, grâce aux plateaux et tournois du Comité de la Manche auxquels nous participons.

Les filles du vendredi soir cherchent à monter une équipe que nous comptons confronter aux jeunes du club de Tourlaville régulièrement au cours de l'année.

Chez les garçons engagés en Départementale d'Ile-et-Vilaine, c'est la première place qui est l'objectif !

Chez les adultes nous engageons 3 équipes mixtes sur le championnat Compét'lib d'Ile-et-Vilaine, et 2 équipes (masculine et féminine) en Coupe CASAL.



Contact :

Sozen Kerckhove - 06 70 36 51 20

[www.volleyballdesgreves.fr](http://www.volleyballdesgreves.fr)

[www.facebook.com/volleyballdesgreves](https://www.facebook.com/volleyballdesgreves)

Comme beaucoup d'associations sportives le TC-Val a souffert du confinement, tant dans l'organisation (annulation du triathlon de St-Pair et du raid A Travers Baie) que dans les diverses compétitions où nous nous engageons habituellement.

Heureusement, nous avons pu organiser le 8 février la course des pèlerins rassemblant plus de 250 participants. Encore une belle réussite même si les locaux étaient moins nombreux cette année. Pourtant de nouveaux parcours et de nouvelles cartes sont chaque année proposés. Rendez-vous donc, si tout va bien, le 20 février pour la 13<sup>e</sup> édition de cette belle épreuve qui s'adresse à tous, marcheurs ou coureurs, débutants et confirmés...

Nous espérons également que le triathlon, désormais délocalisé à Saint-Pair, puisse se dérouler, au vu du succès des 3 premières organisations. Il aura donc lieu le 20 juin, avec des courses enfants le matin et 2 courses adultes l'après-midi. Pour cette manifestation qui regroupe plus de 500 participants, plus de 120 bénévoles sont nécessaires. Si vous souhaitez rejoindre notre équipe pour nous donner un coup de main ce jour-là, vous serez bienvenus, n'hésitez pas à nous contacter.

Peu de compétitions donc cette année à cause des trop nombreuses annulations. Briac Tencé, notre fer de lance a toutefois obtenu une très belle 8<sup>e</sup> place aux championnats de France junior de triathlon en septembre. Nos traileurs ont pu s'échapper en Auvergne pour la sortie club annuelle et atténuer un peu la frustration d'une année tronquée...

Enfin la section course d'orientation a pu participer notamment aux épreuves nocturnes hivernales du challenge Normand (dont la course des pèlerins).

Une année bien difficile également pour l'école de triathlon que nous avons cherché à relancer en organisant une porte ouverte à la piscine et au stade d'Avranches, suscitant quelques vocations...



# L 'AÉROCLUB DES GRÈVES DU MONT-SAINT-MICHEL

## L'AÉROCLUB

Fort de 130 membres environ, l'aéroclub est situé sur l'aérodrome. C'est une association (Loi 1901) où règnent la bonne humeur et l'esprit de partage.

5 instructeurs qualifiés sont là pour assurer les formations pour devenir pilote. Dès 17 ans, il est possible, après obtention de sa licence de pilote privé (PPL), de voyager et d'emporter des passagers.

En attendant de voler pour les plus jeunes, il est possible d'obtenir des bourses de la FFA et de passer son Brevet d'initiation aéronautique BIA reconnu par l'éducation nationale.



## L'AERODROME

Nous avons toutes les infrastructures pour nous permettre d'assurer notre passion dans les meilleures conditions, le club-house a été modernisé en 2015 et beaucoup de personnes aiment se retrouver au bar ou autour d'une table à l'extérieur.

L'aérodrome est situé dans un endroit exceptionnel avec une vue imprenable sur le Mont-Saint-Michel, c'est un atout pour nous et nous en sommes fiers.

## LES AVIONS

1 PIEL CP 305 Emeraude, 2 DR 400 120 et 160 CV et 1 avion moderne le Breezer B600.

Afin de tester votre motivation, l'aéroclub vous propose d'effectuer un vol d'initiation qui comprend 30 mn de cours et 30 mn de vol ou vous serez aux commandes de l'avion avec un instructeur.

## ACTIVITES :

Afin de découvrir les environs vus du ciel, il est possible de faire un vol découverte en avion pour une durée de 15 ou 30 minutes.

L'aéroclub c'est aussi des ULM pendulaires et des Autogires qui peuvent assurer des Baptêmes autour du Mont ou dans la région.

Tout au courant de l'année il existe plusieurs temps forts avec les sauts en parachutes qui se déroulent les derniers week-end de Mai jusqu'à fin septembre, les portes ouvertes fin juin, et le festival des grandes marées début août.

VENEZ NOUS REJOINDRE

Tél : 02 33 58 02 91

e-mail : [contact@aeroclub-avranches.org](mailto:contact@aeroclub-avranches.org)

site : [www.aeroclub-avranches.org/](http://www.aeroclub-avranches.org/)

## SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE



Le dynamisme de la société permet de satisfaire la pression de nos sociétaires qui sont au nombre de 29 adhérents. La subvention de la municipalité, le partenariat des différents sponsors ainsi que la participation des membres et des bénévoles ont permis d'organiser les manifestations suivantes : ball-trap et ventes des grilles pour le tirage de Noël. En 2021 la Société de Chasse vous invite à participer à sa prochaine soirée dansante le samedi 10 avril 2021 à la salle socioculturelle si les événements le permettent.

Nous avons de nouveaux piégeurs dans la société : Mrs Cadieu Michel et Mahier Gérard.



### Le bureau.

Président : Rémy BLIER

Vice-président : Rémi CAHU et Rémy GAUTIER

Secrétaire : Adrien DEPINCÉ

Trésorier : Nicolas CHESNEL

Garde chasse : Pascal BOUCHARD et Raymond CHESNEL.



## ASSOCIATION DES ACPG-CATM-TOE



1945 – 2020 : Deux dates qui resteront dans nos mémoires. Il y a 75 ans nous fêtons la France libérée et le retour des prisonniers dont certains étaient sous les ordres de l'ennemi pendant cinq ans.

Après plusieurs années de souffrances et d'inquiétudes, il y avait beaucoup de joies de se retrouver, et tous ensemble nous avons reconstruit et redressé une France sinistrée.

En cette année 2020 un autre ennemi invisible, celui-là, nous perturbe dans nos activités. Nous évitons les rassemblements et pour rester vigilants nous respectons les contraintes lors des cérémonies et des inhumations.

Les journées du 8 mai et 11 novembre se sont faites par un dépôt de gerbe au monument aux morts avec la seule présence de Madame le maire, de deux porte-drapeaux et les représentants des anciens combattants.

Notre association a déploré le décès de madame Alice Lainé.

Sur le canton, pour les obsèques de nos camarades, seuls quelques porte-drapeaux assistent à la cérémonie.

Depuis plusieurs années, nous organisons un repas pour cette journée de souvenir. Nous regrettons d'avoir été contraints d'annuler cette

amicale rencontre.

Alors soyons optimistes, il y aura bien un jour où tout redeviendra normal. Comme les conflits ont une fin, les inquiétudes de cette année feront de même.

Le bureau de l'association

## CLUB DE L'AMITIÉ

Suite à la démission de 3 membres du conseil d'administration en mars 2020, nous n'avons pas trouvé de volontaires pour prendre la succession. Ainsi, l'assemblée générale extraordinaire de juillet 2020 a décidé de la dissolution du Club au 31 décembre 2020.

Cependant, à l'annonce de la dissolution du club de l'amitié, la municipalité favorable au maintien du lien social dans la commune a proposé à l'association Avranches Sports Loisirs, qui s'était manifestée auprès du club de l'amitié, de reprendre la gym seniors, à compter de septembre 2020. Les séances ne pouvant être maintenues le lundi sont assurées le jeudi de 14h à 15h.

Nous souhaitons à Michel Moreau de bonnes cueillettes de champignons !!!

**Les activités  
(jeux de cartes et de société)  
du mardi seront reprises par le CCAS  
au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de 14h à 18h  
aux dates suivantes :**

|             |                   |
|-------------|-------------------|
| Janvier :   | mardi 5 et 19     |
| Février :   | mardi 2 et 16     |
| Mars :      | mardi 16 et 30    |
| Avril :     | mardi 13 et 27    |
| Mai :       | mardi 11 et 25    |
| Juin :      | mardi 8 et 22     |
| Septembre : | mardi 7 et 21     |
| Octobre :   | mardi 5 et 19     |
| Novembre :  | mardi 2, 16 et 30 |
| Décembre :  | mardi 7 et 21     |



## ASSOCIATION M.J.E. : MUSIQUE JOUONS ENSEMBLE



E mail : mje@free.fr  
Site internet : <http://www.musiquejouonsensemble.free.fr>

Cette année 2019/2020 a été pour tous une année très difficile ou tout s'est figé suite à la pandémie.

De notre côté, pas de concerts et peu de répétitions.

D'ici la fin de l'année, une antenne MJE va voir le jour à Sartilly et viendra s'ajouter à celle du Val-Saint-Père : N'hésitez pas à venir nous rejoindre

Deux dates en perspective en 2021 suivant les événements :

- Concert de l'association MJE au Val-Saint-Père (parking salle socioculturelle) le 19 juin 2021
- Concert à la fête de la Musique à Sartilly (salle socioculturelle) le 26 juin 2021

Programmation du 19 juin 2021 au Val-Saint-Père :

- Speedbreaks : Groupe Caennais, Rock'n'roll / Hard Rock
- Deam : Groupe Sartillais de l'association MJE, Rock'n'roll
- Tapage Nocturne : Groupe du Val-St-Père de l'association MJE, Rock'n'roll

**CONTACT : Hervé Delépine (06 74 97 86 99)**

**Page facebook**

[www.facebook.com/musiquejouonsensemble](http://www.facebook.com/musiquejouonsensemble)



## NOUVELLES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Harmoniser le corps et l'esprit  
**Isabelle Brêmeault**  
Cabinet au Val Saint-Père



**Energéticienne  
Magnétiseuse  
Sophrologue**

sur rendez-vous au  
**06.66.78.89.22**

**CABINET INFIRMIER  
Du VAL-SAINT-PERE**



**DA CUNHA  
Carinne**

Soins à domicile

22 Allée de la Chasse Vénard  
50300 LE VAL-SAINT-PÈRE  
06.31.48.49.76.  
[carynne88@hotmail.fr](mailto:carynne88@hotmail.fr)

## QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ?

Pôle Territorial d'Avranches



### • LES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES ?

**Emballages (hors verre) et papiers**



Sac jaune\*  
Uniquement pour le secteur en porte à porte



Colonnes jaunes situées sur votre commune

**Emballages verre**



Colonnes situées sur votre commune

**Déchets organiques de cuisine et de jardin**



Sur votre tas de compost ou dans un composteur ou lombricomposteur  
La collectivité propose des composteurs : 400 litres (20 €), 600 litres (30 €), 800 litres (40 €)  
Plus de détails : demander le guide du compostage

### • LES DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES ?

**Ordures ménagères résiduelles**



Sac translucide\*  
Uniquement pour le secteur en porte à porte



Colonnes situées sur votre commune

Merci de ne pas déposer de déchets au pied de ces colonnes.  
En cas de dysfonctionnement ou de colonnes pleines, merci de contacter le service déchets.

### • TOUS LES AUTRES DÉCHETS ? À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

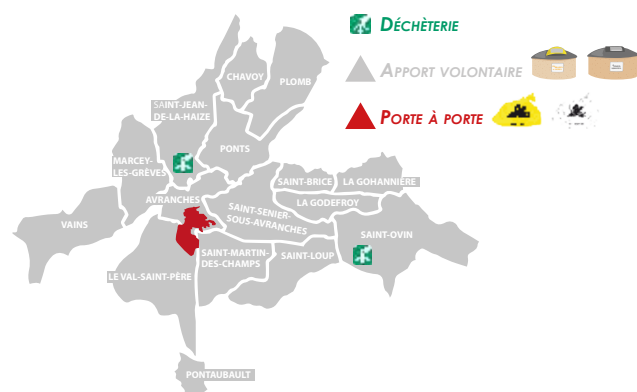
Accès interdit aux véhicules d'un PTAC de plus de 3,5 tonnes. Sortie du dernier véhicule à l'heure de fermeture de la déchèterie

|                 | Saint-Jean-de-la-Haize<br><i>Les Petites Planches</i> |                             | Saint-Ovin<br><i>La Paumerie</i> |              |
|-----------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|--------------|
|                 | Hiver**                                               | Été**                       | Hiver**                          | Été**        |
| <b>Lundi</b>    | 13h30 - 17h                                           | 13h30 - 17h30               |                                  |              |
| <b>Mardi</b>    | Fermée                                                |                             | 9h - 12h30                       | 8h30 - 12h30 |
| <b>Mercredi</b> |                                                       |                             |                                  |              |
| <b>Jeudi</b>    |                                                       | 13h30 - 17h30               | Fermée                           |              |
| <b>Vendredi</b> | 13h30 - 17h                                           |                             | 9h - 12h30                       | 8h30 - 12h30 |
| <b>Samedi</b>   |                                                       | 8h30 - 12h30 et 14h - 17h30 | 8h30 - 12h30 et 14h - 17h30      |              |

\*\* Hiver du 15 octobre au 14 avril / été du 15 avril au 14 octobre

\* Sacs fournis par la collectivité, disponibles en mairie (merci de vous munir d'un justificatif de domicile)  
À déposer devant votre habitation ou en bout de chemin

## MODES DE COLLECTE



### JOURS DE COLLECTE POUR LE SECTEUR PORTE À PORTE

**Ordures ménagères : mardi et vendredi**  
**Tri sélectif : mercredi**

Si votre sac n'est pas conforme, il ne sera pas collecté.  
Il vous faudra le trier de nouveau pour le présenter à la prochaine collecte.  
N'hésitez pas consulter le site [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr) pour vous aider dans votre bon geste de tri

Merci de sortir vos sacs la veille du jour de collecte à partir de 18h

**La collecte des déchets n'est pas assurée les jours fériés.**  
**Celle-ci et toutes les collectes suivant ce jour férié seront décalées au lendemain.**

Le calendrier de collecte est disponible au pôle territorial (1, rue général Ruel)

## Emballages et papiers à RECYCLER

LES EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE VIDES !



CITEO  
Construire ensemble une nouvelle vie à nos produits

### → Uniquement les bouteilles, bidons et flacons en plastique



Produits alimentaires



Produits d'hygiène



Produits d'entretien



Barquettes polystyrène



Boîtes, pots et barquettes



Sacs et suremballages



Tube de dentifrice



Blister

### → Emballages métalliques



Gros cartons  
= A déposer à la déchèterie

### → Cartonnettes, briques alimentaires



### → Tous les papiers



Journaux, catalogues, prospectus



Courriers, enveloppes, livres



Papiers, bloc-notes, cahiers



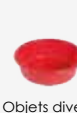
Sacs papier

## Tous ces déchets NE SE RECYCLENT PAS = Ordures ménagères

### → Plastiques NON RECYCLABLES



Jouets



Objets divers



CD, DVD, cassettes



Pots et barquettes de jardinage



Vaisselle en plastique

### → Papiers et cartons NON RECYCLABLES



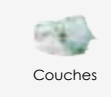
Essui-tout



Serviettes et mouchoirs



Morceaux de papiers < à 10cm



Couches

### → Restes alimentaires, divers (litière...)

## BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE



sans couvercles, bouchons et capsules



**BOUTEILLES DE GAZ**



À déposer chez un revendeur de gaz

**TEXTILES**



À déposer dans les bornes «Le Relais»  
[www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

**MÉDICAMENTS À RAPPORTER EN PHARMACIE**



## DIVERS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

→ Encombrants, ferrailles, gros cartons, bidons d'huile de vidange, huiles de vidange, batteries, radiographies, pots de peinture, vaisselle, piles, ampoules, cartouches d'imprimante, déchets d'équipement électriques ou électroniques, déchets verts



## BUREAU COMMUNAUTAIRE 2020-2026



**David NICOLAS**  
Président de la communauté d'agglomération  
Mont Saint-Michel - Normandie  
Maire d'Avranches

### Les vice-présidents et leurs délégations



**David JUQUIN**  
1<sup>er</sup> vice-président  
Délégué aux finances publiques, aux ressources  
humaines, à la commande publique et à l'achat public  
Maire de Saint-James



**Jessie ORVAIN**  
2<sup>ème</sup> vice-présidente  
Déléguée à la culture  
Maire d'Isigny-le-Buat



**Franck ESNOUF**  
3<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué à la cohésion territoriale, à la politique de  
santé et au centre intercommunal d'action sociale  
Maire de Saint-Laurent-de-Cuves



**Vincent BICHON**  
4<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué aux milieux naturels et littoral, à l'eau  
potable et au pôle territorial Saint-James/Pontorson  
Adjoint municipal de Pontorson



**Mikaëlle SEGUIN**  
5<sup>ème</sup> vice-présidente  
Déléguée au Projet Educatif Social Local (PESL),  
à la politique enfance jeunesse et au pôle  
territorial de Saint-Hilaire-du-Harcouët  
Conseillère municipale de Saint-Hilaire-du-Harcouët



**Hervé DESSEROUER**  
6<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué à la gestion des déchets  
et au pôle territorial du Mortainais  
Maire de Mortain-Bocage



**Catherine BRUNAUD-RHYN**  
7<sup>ème</sup> vice-présidente  
Déléguée à l'assainissement collectif  
et non collectif  
Maire de Genêts



**Sophie LAURENT**  
8<sup>ème</sup> vice-présidente  
Déléguée aux mobilités, à l'habitat, à la  
transition écologique et au développement durable  
Maire de Sourdeval



**Denis LAPORTE**  
9<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué aux services à la personne  
Conseiller municipal de Ducey - Les Chênes



**Gaëtan LAMBERT**  
10<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué à l'urbanisme, à la stratégie foncière  
et au pôle territorial d'Avranches  
Maire de Sartilly-Baie-Bocage



**Philippe AUBRAYS**  
11<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué au patrimoine communautaire (services  
techniques) et au pôle territorial du Val de Sée  
Maire de Brécey



**Jean-Luc GARNIER**  
12<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué au tourisme et au pôle territorial  
de Saint-Hilaire-du-Harcouët  
Adjoint municipal de Saint-Hilaire-du-Harcouët



**Angélique FERREIRA**  
13<sup>ème</sup> vice-présidente  
Déléguée à l'économie  
Conseillère municipale à Avranches



**Jacques BONO**  
14<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué à la communication  
Maire du Mont-Saint-Michel



**Raymond BECHET**  
15<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué aux logements communautaires  
Maire de Saint-Georges-de-Rouelley



## SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

Face aux difficultés rencontrées par les acteurs économiques de son territoire, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie s'est engagée pour leur venir en aide :



En engageant **324 000 €** à destination des dispositifs « Impulsion Relance Normandie » mis en place par la Région Normandie (aide financière directe aux Très Petites Entreprises ne pouvant pas avoir accès au Fonds National de Solidarité).



En instaurant un dégrèvement exceptionnel des deux tiers de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) au profit des **538 petites et moyennes entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel** particulièrement affectées par cette crise, pour un montant de **117 000 €**.



En mettant en place **des ateliers de formation au numérique**, en partenariat avec une association de commerçants et d'artisans et le centre de formation StarTech Normandy et en relayant auprès du tissu commercial et artisanal local, une opération portée par la presse locale cartographiant les initiatives (drive, click & collect...).



En commandant **une centaine de paniers garnis**, de la société manchoise Les Sabots d'Eugénie, composés de produits confectionnés par des artisans locaux : savon, bière, jus de pomme... Permettant de faire (re) découvrir à ses partenaires locaux ou plus lointains les savoir-faire des artisans du pays du Mont Saint-Michel en Normandie et la richesse de son terroir.

Les élus et les agents du service développement économique de la communauté d'agglomération sont

mobilisés pour répondre aux questions des entreprises, les orienter vers les différents dispositifs d'aides disponibles et les bons interlocuteurs.

**Contact : service économie de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie :**  
**02 33 89 67 05**  
**service.economie**  
**@msm-normandie.fr**



## ARTISANS, COMMERÇANT.E.S...

**L'Opération Collective de Modernisation peut vous accompagner**

### UN PROJET DE MODERNISATION POUR VOTRE ENTREPRISE ?

#### L'OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un programme pour la modernisation et le développement des activités artisanales, des commerces et services de proximité par l'attribution de subventions directes pour des investissements ciblés.

#### POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

- La modernisation des locaux d'activité et des équipements professionnels
- La rénovation des vitrines
- La sécurisation et l'accessibilité à tous les publics
- L'aménagement des véhicules pour un usage professionnel
- L'intégration ou l'élargissement de l'usage du numérique
- Les investissements inscrits dans une démarche de développement durable

**POUR EN SAVOIR PLUS :**  
**☎ 02 33 89 67 05**

**Nicolas MARIOU**  
Service économie de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie



## GESTION DES DÉCHETS

« Dans les prochaines années, la gestion des déchets va devenir de plus en plus couteuse, si nos pratiques ne changent pas ! », « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! » : Partant de ces postulats, quelles sont les alternatives à la production de déchets ? Des groupes de travail citoyens sont en place depuis fin 2020, et vont définir les actions à mettre en oeuvre pour réduire la production de déchets sur le territoire de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie.

Quelques exemples :



J'utilise un gant de toilette ou des lingettes lavables à la place de coton ou des lingettes jetables



J'utilise de la vaisselle lavable à la place de la vaisselle jetable



J'apporte mon contenant (sac en tissu, boîte en verre...) quand je fais mes courses pour éviter les emballages, j'achète en vrac



Je broie mes branchages et les ré-utilise en paillage

Vous souhaitez rejoindre ces groupes de réflexions ? **Contactez le service déchets de la communauté d'agglomération au 02 33 68 68 96 ou [service.dechets@msm-normandie.fr](mailto:service.dechets@msm-normandie.fr)**

Les actions menées par le service, les tonnages collectés et diverses autres informations pratiques sont consultables sur le site internet de la communauté d'agglomération : [www.msm-normandie.fr](http://www.msm-normandie.fr)

Afin de limiter la hausse du coût de gestion des déchets, en février 2021, les élus communautaires devront faire le choix des grandes orientations à mettre en place suite aux résultats d'une l'étude en cours concernant :

- L'optimisation de la collecte des déchets effectuée en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et en déchèterie,
- La mise en place du tri des déchets biodégradables (restes de repas, épluchures) et valorisation de ces déchets (soit en développement le compostage individuel ou collectif, soit par la mise en place d'une collecte en porte à porte),
- La mise en place éventuelle d'une tarification incitative à l'horizon de 2025.

**Rappel :** il est demandé à chacun d'être vigilant sur le **bon geste de tri**. Les masques jetables, les essuie-tout, les mouchoirs en papier sont à déposer dans le sac d'ordures ménagères.



©Libre de droit



## SAISON CULTURELLE 20.21

Retrouvez la programmation sur :

[culture-agglo-msm-normandie.fr](http://culture-agglo-msm-normandie.fr)



## RÉNOVER SON LOGEMENT : des aides financières et des conseils techniques



**Rénovation énergétique** (remplacement de chaudière, changement des menuiseries, isolation des combles, rénovation globale...)



**Adaptation du logement** à la perte d'autonomie, au handicap (remplacement d'une baignoire par une douche, mise en accessibilité du logement...)



**Lutte contre le logement indigne** (rénovation globale d'un logement...)

Sur l'ensemble du territoire communautaire, des techniciens spécialisés accompagnent les propriétaires occupants ou bailleurs dans la réalisation de leur projet de rénovation. **Dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) ou des permanences habitat**, profitez de conseils techniques et des subventions accordées sous conditions. Un projet ? Renseignez-vous !

Une O.P.A.H sera lancée dès début 2021 sur les pôles territoriaux d'Avranches et du Val de Sée ainsi qu'une O.P.A.H de Renouvellement Urbain (RU) sur le quartier Saint-Gervais à Avranches.

En 2019 sur les pôles territoriaux d'Avranches et du Val de Sée, la communauté d'agglomération a d'ores et déjà accompagné les particuliers dans leurs projets de rénovation :



**102 logements ont été rénovés**



**757 422 € de subventions ont été accordées** (135 dossiers de demandes de subventions)



**1 910 385 € de travaux pour la majorité réalisés par des entreprises locales**

### Exemple de projet financé

Travaux d'amélioration énergétique à Dragey-Ronthon (Changement des menuiseries, isolation des combles perdus et installation d'un poêle à granulés)

**Coût des travaux : 17 447 € TTC**

| Plan de financement                        |         |
|--------------------------------------------|---------|
| Anah 50%                                   | 5 788 € |
| État                                       | 1 600 € |
| Aide du conseil départemental de La Manche | 500 €   |
| Apport personnel                           | 9 559 € |

-> 7 888 € d'aides non remboursables (45 %)

**Contact : Service habitat de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie**  
02 33 89 67 00 ou  
mathieu.letorrec@msm-normandie.fr



SUIVEZ L'ACTUALITÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MONT SAINT-MICHEL - NORMANDIE SUR :

[www.msm-normandie.fr](http://www.msm-normandie.fr)

**LinkedIn** **Facebook**

Mise en page : direction CA Mont Saint-Michel - Normandie - Photographie 1ère page : © Alexandre Lamoureux

## PLUI TERRITOIRE AVRANCHES - MONT SAINT-MICHEL

### LE PLUI EST ENTRÉ EN APPLICATION

Le PLUi du territoire Avranches – Mont Saint Michel a été approuvé lors du conseil communautaire du 27 février 2020. Il est applicable depuis le 25 juillet 2020. Vous pouvez le consulter sur le site de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel – Normandie : [www.msm-normandie.fr](http://www.msm-normandie.fr)

## POUR LE BIEN-ÊTRE DE CHACUN ET LA PROPRETÉ DE NOTRE COMMUNE

### RAMASSAGE DES SACS EN PORTE À PORTE

Les sacs sont à sortir la veille du jour de la collecte, à partir de 18 heures. Attention les jours fériés entraînent un décalage dans le ramassage.

Des sacs sont à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture au public.

Vous pouvez consulter le calendrier de la collecte sur le site de la communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie. Merci de respecter le sac à utiliser :

- déchets recyclables : jaune
- déchets ménagers : translucide



## STOP AUX INCIVILITÉS

### RESPECTONS NOS CAMPAGNES ET NOS LIEUX DE VIE

Nous constatons, lors de promenade dans nos chemins et sur l'ensemble de notre territoire, des dépôts sauvages de matériaux, de jouets, d'électroménager, ou aux emplacements des conteneurs...

Nos agents de voirie sont de plus en plus sollicités par l'enlèvement de ces ordures et le traitement a un coût pour notre collectivité.



## VANDALISME



Remise en état des sanitaires de l'abri randonneur par l'agent municipal après un acte de vandalisme.



## RENCONTRES-VISITES MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

### CIMETIÈRE PARC À CAEN

Neuf élus, l'agent municipal affecté aux espaces verts accompagnés de Mme Cécile Guillopé et de M. Mike Brounais (paysagiste conseiller et architecte conseiller au CAUE) étaient attendus pour une visite commentée au cimetière parc par Mme Catherine Morel, chef de service des affaires funéraires de la mairie de Caen. Elle était assistée de Mme Jeanne Duvergé et de M. Aurélien Regnié pour aborder l'aménagement paysager ainsi que la gestion des usages (usagers du cimetière, pratique des inhumations traditionnelles et cinéraires).



### CIMETIÈRE PAYSAGER À SAINT-PLANCHERS



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021

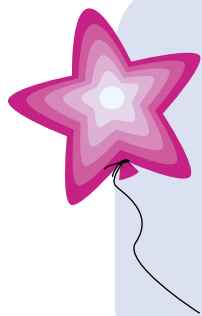
Pendant cette période COVID la municipalité n'a pas pu établir le calendrier des manifestations pour 2021 comme les années précédentes. Vous trouverez sur le site officiel de la commune :

**[levalsaintpere.fr](http://levalsaintpere.fr)** en rubrique Vie Locale

les dates des manifestations qui nous seront communiquées dans le courant de l'année 2021 ou en appelant le secrétariat de la mairie.

**Les personnes souhaitant figurer dans le prochain bulletin pour annoncer leur activité doivent prendre rendez-vous avec M<sup>ME</sup> AUBERT Jocelyne**  
mairie : 02 33 58 28 39

## ÉTAT CIVIL 2020



### NAISSANCES :

MONTI Louise  
PROVOST Alice  
BROSSAULT TRAVERS Auguste  
GUERIN Romy  
PARCHEMAL Léa  
JEAN Alice  
DANICAN Louna  
COMMUNIER Margaux

le 24 décembre 2019  
le 18 février 2020  
le 05 avril 2020  
le 14 avril 2020  
le 07 juillet 2020  
le 25 septembre 2020  
le 10 octobre 2020  
le 10 novembre 2020



### MARIAGES :

HUE Wilfried et APRILE Lauriane  
HULMER Victor et LEMENAGER Angélique

le 29 août 2020  
le 17 octobre 2020



### DÉCÈS :

DUCHESNAY Robert  
FONTAINE Emile  
BELLOIR André  
TREGOAT Jean  
BOURGUENOLLE Bernard  
ROUGEUL Marie épouse HAMOUDI  
JEAN Jacqueline épouse DUPUIS  
DARLY Marie-Josèphe épouse THEAULT  
LEGRAND Alice épouse LAINE  
MARTINS Joseph  
ALLOUARD Jean-Pierre  
NIOBEY Olivier  
VIVIEN Joël  
DEGUETTE Louis  
OLIVE Edith épouse LETONDEUR  
LE BOLLOCH Marcel  
DODIER Dominique

le 15 janvier 2020  
le 18 janvier 2020  
le 04 février 2020  
le 13 février 2020  
le 16 février 2020  
le 26 février 2020  
le 13 mars 2020  
le 22 mars 2020  
le 26 avril 2020  
le 17 mai 2020  
le 31 mai 2020  
le 09 juin 2020  
le 09 juillet 2020  
le 29 juillet 2020  
le 06 août 2020  
le 22 août 2020  
le 13 octobre 2020

*Directeur de publication : Marie-Claire RIVIÈRE-DAILLEN COURT.  
Conception, rédaction et photos : Jocelyne AUBERT, Nathalie LECERF,  
Travaux de relecture : Anne POUSSIELGUE  
et les membres de la commission de communication.*

*Maquette et impression : Arc en Ciel Imprimeurs - 02 33 60 10 61.*

*Ce bulletin municipal est tiré à 1 100 exemplaires et distribué gratuitement dans les foyers.*

*Périodicité : annuelle. Dépôt légal à parution. Reproduction interdite.*

## IL Y A CENT ANS



### Les reconnaissez-vous ?

Merci de l'indiquer à la mairie  
ou par mail à :  
[mairie-de-val-saint-pere@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-val-saint-pere@wanadoo.fr)

